# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2011

Délibération n° 2011.09.107.B

Traitement des déchets - Constitution d'un groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême : modification de la délibération n°93 B du 5 juillet 2011

**LE HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au centre culturel de SAINT-SATURNIN suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 2 septembre 2011

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

#### **Membres présents:**

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

#### Ont donné pouvoir:

#### Excusé(s) représenté(s) :

#### Excusé(s):

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

#### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2011**

DELIBERATION N° 2011.09.107.B

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS Rapporteur : Madame GODICHAUD

TRAITEMENT DES DECHETS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'ANGOULEME ET LE GRANDANGOULEME : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°93 B DU 5 JUILLET 2011

Par délibération n°93 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec la ville d'Angoulême afin de lancer un appel d'offres pour la réalisation de prestations de traitement des déchets – 11 lots.

Cependant, contrairement à la décision prise dans la délibération sus-mentionnée, le GrandAngoulême ne participera pas au groupement pour le lot n°5 « Déchets de balayage de voirie et industriels divers », car il existe déjà un marché en cours d'exécution.

#### Je vous propose donc :

**D'APPROUVER** la modification de la délibération n°93 B du bureau communautaire du 5 juillet 2011 afin d'exclure le GrandAngoulême du groupement pour le lot n°5.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE , A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
09 septembre 2011	09 septembre 2011